

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

**DECRET N° 100/172 DU 21 JUILLET 2021 PORTANT NOMINATION
DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU FONDS
D'IMPULSION, DE GARANTIE ET D'ACCOMPAGNEMENT « FIGA »**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution de la République du Burundi ;

Vu la Loi n° 1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;

Vu la Loi n°1/09 du 13 novembre 2020 portant Modification de la Loi n°1/08 du 28 avril 2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu le Décret n°100/196 du 15 septembre 2016 portant Dispositions Complémentaires de Gouvernance des Etablissements Publics à caractère Administratif, des Administrations Personnalisées de l'Etat et des Sociétés à Participation Publique ;

Vu le Décret n°100/007 du 28 juin 2020 portant Révision du Décret n°100/037 du 19 avril 2018 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;

Vu le Décret n°100/069 du 24 septembre 2020 portant Missions, Organisation et Fonctionnement du Ministère des Finances, du Budget et de la Planification Economique ;

Vu le Décret n°100/038 du 18 février 2021 portant Modification du Décret n°100/116 du 21 avril 2015 portant Création d'un Etablissement Public à caractère Administratif dénommé « Fonds d'Impulsion, de Garantie et d'Accompagnement » ;

Sur proposition du Ministre des Finances, du Budget et de la Planification Economique ;

DECRETE :

Article 1 : Sont nommés Membres du Conseil d'Administration du Fonds d'Impulsion, de Garantie et d'Accompagnement « FIGA » :

- Madame Isabelle NDAHAYO : Président ;
- Monsieur Louis KAMWENUBUSA : Vice-Président ;
- Madame Olga Gloria NYAMPUNDU : Secrétaire ;
- Monsieur Bonaventure NINTERETSE : Membre ;
- Monsieur Prosper NGENDANGANYA : Membre ;
- Monsieur Dady Moses Alfred VYIZIGIRO : Membre ;
- Madame Perpétue BAMPANZE : Membre.

Article 2 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

Article 3 : Le Ministre des Finances, du Budget et de la Planification Economique est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Gitega, le 22 juillet 2021

Evariste NDAYISHIMIYE.-

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE PREMIER MINISTRE,



Alain-Guillaume BUNYONI
Commissaire de Police Général.

LE MINISTRE DES FINANCES, DU BUDGET ET
DE LA PLANIFICATION ECONOMIQUE,



Dr. Domitien NDIHOKUBWAYO.

